

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BUREL PRODUCTION sur la commune principale de l'AIOT Zone d'activités du Pont de Grès 62220 CARVIN.

La référence de votre dossier est A-4-CBVG5TJU3 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/03/2024 à 16h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90386961800632**

Organisme : **APAVE EXPLOITATION FRANCE**

Fonction : **CONSULTANT ENVIRONNEMENT**

## Personne morale

N° SIRET **33362214000031**

Raison sociale **BUREL PRODUCTION USINE ROGER**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**Zone d'Activités du Pont de Grès**

**62220 CARVIN**

## Signataire

Qualité : **Directeur Administratif et Financier**

## Référent

Fonction : **DIRECTEUR USINE**

### **3 - Description de l'installation**

Nom de l'installation : **BUREL PRODUCTION**

---

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

#### Zone d'activités du Pont de Grès

**62220 CARVIN**

X : 698797

Y : 7043622

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

## 6 - Cessation d'activité

### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/01/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Carvin 62220 ( 000 , AV , 0414 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2565	2565-2-b	Traitement de surface Application, cuisson,	DC

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Les déchets générés par les activités et qui étaient encore présents à la cessation des installations - poussières de peintures (filtres) - acides minéraux, isocyanates, solvants non chlorés, déchets électriques, cartons, ferrailles, ont été enlevés par des sociétés spécialisées (Chimirec-Norec, Artois Métaux) avec émission de bons d'enlèvement et de bordereaux de suivi de déchets. Total déchets solides : 20,99 tonnes et total déchets liquides : 5,28 tonnes.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site est toujours occupé, exploité et il est contrôlé au niveau de l'accès à l'échelle de la ZA, et ensuite à l'échelle du site concerné et du bâtiment. L'activité du site continue, orientée vers le développement et le prototypage, et l'activité de travail mécanique des métaux (rubr. 2560 - RD du 15/05/1997) n'est plus classée du fait du relèvement du seuil de la nomenclature à 150 kW tandis que la puissance maximale installée sur le site est de 120 kW.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Les produits liquides résiduels d'application de peinture ayant été évacués du site, il n'existe plus de risque d'incendie et d'explosion découlant de cette activité. La cabine de peinture et la cabine de séchage (étuve) ont été démantelées et ferrillées.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Un diagnostic initial de pollution des sols est en cours, codifié INFOS (A100, A110, A120, le cas échéant A130) dans la norme NFX 31-620-2 qui encadre les prestations de services relatives aux sites et sols pollués. Il s'agit d'une étude historique et documentaire.**

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

**Sans objet à ce stade de la démarche.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Sans objet à ce stade de la démarche.**

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

**Sans objet à ce stade de la démarche. Une démarche d'attestation réglementaire ATTES-SECUR est prévue à l'issue du (ou des) diagnostic(s) sur la qualité des sols.**

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**

**Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.**